

**TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2026****Au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire de Saint Philbert de Grand Lieu,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du 21 février 2011 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 24 mars 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables établies en date du 12 novembre 2025, 6 agents promouvables, dont 66% femmes et 34% hommes,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, les fonctionnaires suivants :

- 1 – Mme Françoise CORMERAIS
- 2 – Mme Marion AGUESSE

Soit 2 femmes.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait à Saint Philbert de Grand Lieu, Le 17 décembre 2025

Le Maire,  
Stéphan BEAUGÉ



Notifié le : 09/01/26

Signature de l'agent :

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification auprès du Tribunal Administratif.